



## Dénoncer une non conformité de la construction

Par **louise dupuis**, le **03/06/2014** à **14:57**

Bonjour,

Notre voisin -avec lequel nous avons des relations difficiles- vient de construire un garage en limite de propriété. Nous avons noté trois irrégularités:

La première concerne son débord de toit qui se trouve être sur notre parcelle. Nous souhaitons qu'il le modifie. Quels sont nos recours?

La seconde concerne la longueur de son garage: 40 cm de plus que le chiffre signalé sur la déclaration préalable que nous avons consulté en mairie. Il a déclaré une longueur de 4.80m , or le garage atteint les 5.20m.La mairie peut-elle intervenir?

Enfin, il n'y a pas de panneau signalant les travaux. Quel est le délai pour le recours?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.